

D.2021.02.10.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 10 Février 2021

8- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

8.1- Débat d'Orientations Budgétaires 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique		X (pouvoir M. Carles)	
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (pouvoir M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent		X (pouvoir M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre		X (pouvoir M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick		X (pouvoir M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Les orientations budgétaires présentent les grandes lignes du budget primitif 2021 qui devra être adopté au Comité Syndical du mois d'avril 2021.

Les orientations relatives à l'exploitation du réseau urbain sont établies sur la base du contrat de service public avec TISSEO-Voyageurs, actualisé par les différents avenants et intégrant les objectifs fixés à l'exploitant.

Le programme d'investissement pour l'année 2021 reprend les opérations prévues dans la feuille de route de Tisséo-Collectivités, comprenant en particulier les ouvrages 3^{ème} Ligne de Métro, TELEO, connexion Ligne B / 3^{ème} ligne, doublement de capacité Ligne A, les projets Linéo et les opérations patrimoniales.

Des subventions d'investissements sont attendues pour 2021, dans le cadre des conventions relatives au Pacte Métropolitain d'innovation, au Mécanisme d'Interconnexion en Europe, au Grenelle III et de la convention de financement avec le Conseil Départemental.

Les échéances relatives aux emprunts sont calculées sur la base d'une dette (capital restant dû) qui sera au 1^{er} janvier 2021 d'un montant de 1 276 M€.

Les orientations budgétaires 2021 s'avèrent globalement impactées par la situation économique résultant de la crise sanitaire de 2020. Malgré cette situation, elles restent volontairement ambitieuses, permettant à Tisséo-Collectivités de jouer pleinement son rôle d'acteur économique important dans l'agglomération toulousaine.

La maîtrise des équilibre financiers, démontrée dans les exercices précédents, permet aujourd'hui de continuer à agir conformément à l'ambitieuse feuille de route de la mobilité validée par les élus.

Un rapport sur les orientations budgétaires est annexé à la présente délibération.

Les principales lignes budgétaires

I. Pour la section de fonctionnement

En dépenses :

1. Rémunération à verser à Tisséo Voyageurs pour l'exploitation du réseau urbain :

La rémunération est évaluée pour l'année 2021 à 264,242 M€, dont 263,242 M€ de rémunération forfaitaire et 1 M€ de rémunération variable.

Par ailleurs des remboursements seront versés pour 0,09 M€.

2. L'exploitation du service Mobibus de la ligne C :

La rémunération forfaitaire à verser à la société TPMR pour l'exploitation du réseau mobibus est estimée à 5,714 M€.

La subvention adressée à la Région pour la ligne C est évaluée à 1,3M€.

3. Les charges financières :

Le montant global de frais financiers pour l'année 2021 est estimé à 55,586 M€, il comprend d'une part les intérêts d'emprunts et ICNE pour 27,187 M€ et d'autre part le solde entre les charges et les produits financiers résultant des opérations de couverture pour 28,399M€.

Le remboursement de la part capital des emprunts s'élève à 98,934 M€,

4. Les autres charges de fonctionnement d'un montant de 23,465 M€, sont composées des charges de personnel, charges propres, taxes foncières, dépenses de communication, études, prestations extérieures et remboursements de taxe transport.

La progression par rapport à l'année 2020 est due en particulier aux frais d'études (enquêtes ménages, données origine destinations, gestion du patrimoine ...)

5. Les dotations aux amortissements : l'amortissement des ouvrages et équipements (métro, tramway, BSP, dépôts de bus, matériel roulant...) s'élèvera à 104,001 M€.

En recettes :

1. Les contributions des membres du SMTC

Les contributions des collectivités sont établies sur la base d'une actualisation des contributions statutaires et de la prise en compte d'un apport complémentaire de Toulouse Métropole et du SICOVAL, soit un montant total de 106,179 M€, décomposé comme suit :

- Toulouse Métropole : 102,655 M€ (dont contribution statutaire : 51,236 M€ et contribution complémentaire : 51,419 M€)
- SITPRT : 0,626 M€
- SICOVAL : 1,749 M€ (dont contribution statutaire : 1,349 M€ et contribution complémentaire : 0,400 M€)
- Communauté du Muretain : 1,149 M€

2. Versement Mobilité :

Le Versement Transport pour l'année 2021 est estimé à 267,750 M€, auquel il convient d'ajouter la compensation pour la crise sanitaire attendue pour 7,2 M€ et la compensation pour modification des seuils pour 1 M€, soit un total de 275,950 M€.

3. Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation relatives au réseau urbain sont estimées pour 2021 à 92,800 M€, dont 86,4 M€ de recettes trafic et 6,4 M€ de recettes annexes.

Les recettes d'exploitations relatives au service Mobibus sont estimées à 0,296 M€.

4. Subventions :

Par ailleurs diverses recettes devraient être perçues pour un montant de 1,155 M€, au titre en particulier de subventions pour ECOMODE et COMMUTE.

Résumé de la section de fonctionnement :

Dépenses	Budget 2020	DOB 2021	Recettes	Budget 2020	DOB 2021
Rémunération exploitation Tisséo-Voyageurs :			Versement transport	284,000	267,750
-Rém. forfaitaire et variable	261,369	264,242	Compens. crise sanitaire	0,000	7,200
-Rém. exceptionnelle	0,397	0,278	Compensation VT	1,000	1,000
Autres subventions :			Recettes d'exploitation réseau urbain	105,000	92,800
- Rémunération exploitation Mobibus	5,464	5,714	Recettes d'exploitation réseau PMR	0,312	0,296
- Subvention pour ligne C	1,300	1,300	Contributions des Collectivités	104,370	106,179
- Autres (AUAT, divers)	1,718	1,351	Produits financiers	18,617	17,279
Fonds de concours	1,375	1,160	Reversement Tisséo Voyageurs	1,090	0,000
Charges d'intérêt emprunts	35,729	27,187	Subventions et divers	0,990	1,155
Autres charges financières	45,392	45,678	Total recettes réelles	515,379	493,659
Autres ch. Fonctionnement	21,640	23,465	Opérations d'ordre :		
Total dépenses réelles	----- 374,384	----- 370,425	- Amortissement des subventions	16,770	16,522
Opérations d'ordre :			- Résultat antérieur reporté	142,104	0,000
- Amortissement immob.	108,854	104,001	Total recettes fonctionnement	674,253	510,181
- Valeurs actifs cédés	2,000	2,000			
- Autofinancement invest.	189,015	33,805			
Total dépenses fonctionnement	674,253	510,181			

II. Pour la section d'investissement

Le programme d'investissement estimé pour l'année 2021 à 302,38 M€, comprend :

- Les projets d'infrastructure sous mandats Tisséo Ingénierie : 183,28 M€
- Les projets d'infrastructures faisant l'objet de conventions avec les EPCI : 19,52 M€
- Les investissements patrimoniaux en maîtrise d'ouvrage propre : 99,58 M€

Au niveau du budget, les crédits sont imputés en section d'investissement pour un montant de 301,38 M€ et en section de fonctionnement pour 1M€.

En recettes, les subventions d'investissement attendues peuvent être estimées pour l'année 2021 à 42 M€.

Résumé de la section d'investissement :

Dépenses	Budget 2020	DOB 2021	Recettes	Budget 2020	DOB 2021
Remboursement des emprunts :			Subventions d'investissement	40,585	42,000
- Remboursement Capital dette	96,213	98,934	Emprunts	113,164	257,131
- Remboursements anticipés	142,294	0,000	Résultat antérieur affecté	72,739	0,000
Investissements :	193,245	301,385	Total recettes réelles	226,488	299,131
-Mandats Tisséo Ingénierie			Opérations d'ordre :		
-Conventions de travaux			- Amortissement immob.	108,854	104,001
-Maitrise d'ouvrage propre			- Valeurs Actif cédés	2,000	2,000
Avance sur investissements	0,000	17,000	- Autofinancement invest.	189,015	33,805
Titres immobilisés	5,096	5,096	- Opérations patrimoniales	250,000	250,000
	436,848	422,415	Restes à réaliser	33,205	0,000
Total dépenses réelles					
Opérations d'ordre :	16,770	16,522			
- Amortissement subventions	250,000	250,000			
- Opérations patrimoniales					
Déficit antérieur reporté	72,739	0,000			
Restes à réaliser	33,205	0,000			
Total dépenses investissement	809,562	688,937	Total recettes investissement	809,562	688,937

Les résultats et les restes à réaliser de l'année 2020 seront repris au budget primitif 2021.

Pour la section d'investissement, l'équilibre sera assuré par un programme d'emprunt qui peut être estimé pour l'année 2021 à 257 M€.

Un ajustement des prévisions sera effectué dans le cadre de l'adoption du budget primitif qui interviendra au Comité Syndical du mois d'avril 2021.

* *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

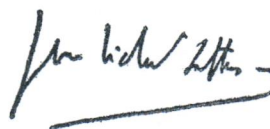
ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport sur les orientations budgétaires du SMTC (Tissé Collectivités) pour l'exercice 2021.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SMTC (TISSEO COLLECTIVITES)
POUR L'ANNEE 2021



LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

I. Eléments de contexte économique : retour sur les lois de finances rectificatives de 2020

Depuis le début de la crise sanitaire, quatre lois de finances rectificatives ont été votées pour ajuster le budget de l'Etat et par voie de conséquence pour corriger la trajectoire générale des finances publiques.

- Loi de finances rectificative n°1 du 23 mars 2020

A la suite du discours du président de la République du 12 mars 2020, la première loi de finances rectificative (LFR) a été adoptée le 23 mars 2020. Elle reposait sur 2 hypothèses fortes, à savoir celle d'un confinement limité à un mois et celle d'un retour rapide à la normale. Cette LFR n°1 faisait l'hypothèse que les mesures de soutien proposées étaient temporaires, et n'affecteraient pas le solde structurel.

Le PIB sur l'année 2020 était alors anticipé à environ -1%.

Ce texte évaluait les mesures exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire à 11,5 Mds€ (8,5 Mds€ pour le financement de l'activité partielle, 2 Mds€ pour des dépenses additionnelles de santé et 1 Md€ au titre d'un fonds de soutien à destination des travailleurs indépendants).

C'est à l'occasion de cette première loi de finances rectificative que la commission européenne a activé la clause dérogatoire au pacte de stabilité et de croissance considérant que la crise sanitaire actuelle et ses répercussions économiques constituent des « *faits inhabituels indépendants de la volonté du Gouvernement* » et relèvent donc des « *circonstances exceptionnelles* » permettant de s'écarter temporairement du pacte de stabilité et de croissance.

- Loi de finances rectificative n°2 du 25 avril 2020

Le scénario macro-économique du Gouvernement est substantiellement révisé dans ce nouveau texte : la baisse du PIB anticipée précédemment à - 1% chute désormais à - 8%.

L'impact négatif d'un mois de confinement est arrêté à 3 points de PIB annuel conformément aux modélisations de l'INSEE. Les mesures de confinement en vigueur depuis mi-mars sont envisagées pour une durée globale de 8 semaines.

Le scénario du Gouvernement repose sur un retour assez rapide à la normale : après une baisse d'activité au 1^{er} trimestre, amplifiée au second trimestre, l'économie rebondirait sur la deuxième partie de l'année.

La prévision de solde public pour 2020 est également revue en nette baisse à - 9,1% du PIB contre - 2,2% dans le PLF 20, révisé à - 3,9% lors de la 1^{ère} loi de finances rectificative.

En effet, la progression des dépenses publiques serait de +5,3% (en incluant les mesures de la LFR n°1) contre 1,7% dans la loi de finances initiale.

Ce PLF ouvrirait en outre 20 Mds€ de crédits destinés à des apports en capitaux pour des entreprises en difficulté.

- Loi de finances rectificative n°3 du 30 juillet 2020

Dans cette LFR, le recul du PIB était anticipé à - 11% pour 2020. Les mesures de restriction sanitaire auront finalement duré 8 semaines. Après la baisse du PIB de 5,3% constatée au 1^{er} trimestre 2020, le recul du second trimestre était évalué à - 20%. Le Gouvernement a alors intégré un retour progressif à la « normale » au cours du second semestre.

La prévision de solde public pour 2020 était revue à nouveau en baisse à -11,4 % du PIB (-9,1% dans le LFR n°2). L'endettement public devait fortement progresser pour atteindre 121,9 points de PIB

En complément des garanties de prêts aux entreprises, l'estimation des mesures de soutien à l'issue de la 3ème LFR s'élève à 76,5 Mds€, dont 31 Md€ pour le chômage partiel et 45 Md€ au titre des plans de soutien d'urgence aux secteurs les plus touchés par la crise (tourisme, automobile, aéronautique, secteur culturel).

- Loi de finances rectificative n°4 du 30 novembre 2020

Ce dernier budget rectificatif constituait à la fois un budget de crise et un exercice de fin de gestion de l'exercice 2020.

Les mesures d'urgence et de soutien économique y sont réabondées à hauteur de 17,3 Mds€ :

- 10,9 Mds€ sont ajoutés au fonds de solidarité pour les PME et les indépendants ;
- 3,2 Mds€ supplémentaires au titre du financement du chômage partiel ;
- 3,0 Mds€ au titre des exonérations de charges ;
- 1,1 Mds€ pour financer la nouvelle aide exceptionnelle en faveur des foyers les plus précaires.

Ce PLFR n°4 prévoit également une enveloppe de 750 M€ sous la forme d'avances remboursables pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Ce montant a été jugé largement insuffisant par l'ensemble des associations d'élus au vu des pertes tarifaires issues de la moindre fréquentation des transports collectifs et des moindres perceptions du versement mobilité, ressource directement impactée par la crise actuelle.

Pour mémoire, le PLF n°3 avait instauré un mécanisme de compensation pour les AOM organisées en syndicat mixte, ce qui est le cas sur notre territoire.

Le PIB a crû de +18% au cours du troisième trimestre 2020. Les nouvelles restrictions sanitaires depuis le 30 octobre font craindre un recul de l'activité plus important pour le dernier trimestre. Une anticipation du PIB à -11% est maintenue dans la LFR 4.

- Présentation synthétique des trajectoires des LFR 2020

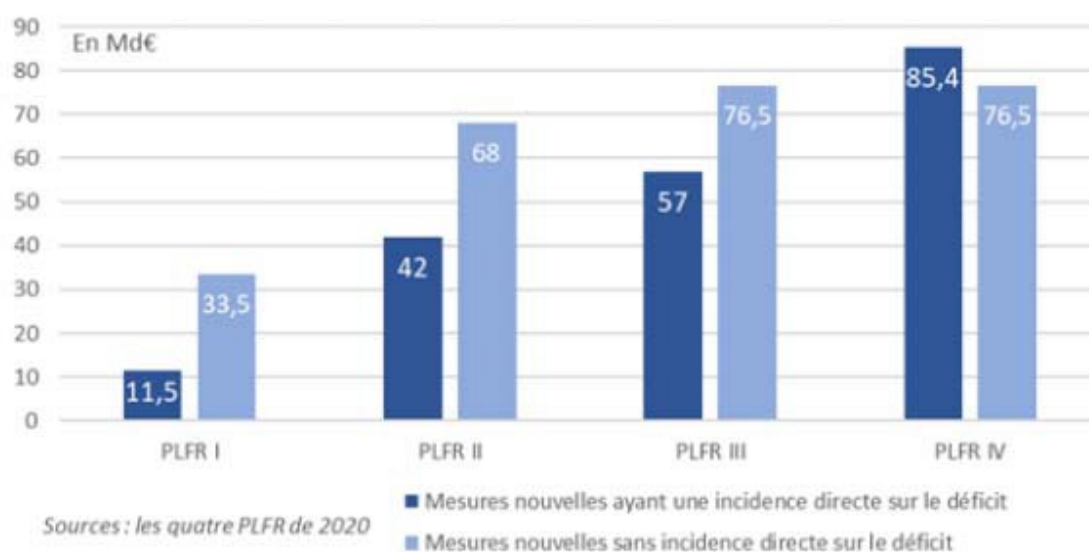
Les documents ci-dessous retracent les mesures du plan d'urgence et de soutien approuvées dans le cadre des quatre lois de finances rectificatives pour 2020 et leur impact sur la trajectoire des finances publiques.

Évolution des prévisions de dette et de déficit publics pour l'année 2020

<i>En points de PIB</i>	PLF 2020	PLFR 1	PLFR 2	PLFR 3	PLF 2021	PLFR 4
Solde public	-2,2	-3,9	-9,0	-11,4	-10,2	-11,3
Dette publique	98,7	102,9	115,2	120,9	117,5	119,8

Source : différents projets de loi de finances

Évolutions du montant des mesures du plan d'urgence et de soutien pour 2020



Le document ci-dessous documente les 85,4 Mds€ présentés dans le cadre de la dernière loi de finances rectificative.

Estimation par le Gouvernement des mesures de soutien affectant le déficit public (en Md€)

Mesures ayant un effet sur le déficit public ⁸	Pour mémoire : PLF pour 2021 ⁹	PLFR 4
Activité partielle	30,8	34,0
Fonds de solidarité (hors part assureurs)	8,5	19,4
ONDAM exceptionnel	9,8	11,8
Compensation d'exonération de cotisations sociales	5,2	8,2
Prolongation des revenus de remplacement et du décalage de l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage	1,6	1,6
Aide exceptionnelle aux indépendants (CPSTI)	0,9	0,9
Inclusion sociale et protection des personnes vulnérables (y compris prime exceptionnelle précarité)	0,9	2,0
Avances remboursables aux entreprises	0,5	0,5
Report des déficits antérieurs sur l'assiette fiscale IS (Carry-Back)	0,4	0,4
Achat de masques non chirurgicaux	0,3	0,6
Sinistralité BEI	0,1	0,1
Crédits divers de l'État (crédits supplémentaires d'urgence, autres crédits LFR III)	5,6	6,0
Total (en Md€)	64,5	85,4
Total (en points de PIB)	2,9 %	3,9 %

Source : rapport économique social et financier (RESF) pour 2021 annexé au PLF 2021 et PLFR 4

II. Éléments de contexte économique : hypothèses de la loi de finances pour 2021

Au-delà de la prise en compte des impacts économiques et financiers de la crise actuelle, la loi de finances 2021 intègre le plan « France Relance » de 100 Mds€, acte la stabilité des dotations envers les collectivités et la baisse de 10 Mds€ de la fiscalité économique (les impôts de production).

Accusé de réception en préfecture
03125010086 20210210-20210210-8-1D-DE
Date de réception en préfecture : 11/02/2021

- La croissance de l'activité :

Pour 2021, le Gouvernement prévoit un rebond de l'économie de 8%, ce qui signifierait toutefois un recul du PIB de 2,7% par rapport à 2019.

Les prévisions du Gouvernement sont sous-tendues par un scénario général d'amélioration de la crise sanitaire en 2021 et par un impact important, estimé à 1,1% du PIB, du plan de relance.

Le Gouvernement fait également l'hypothèse que les ménages vont accroître leur épargne de précaution au détriment de la consommation.

En matière d'investissement, le Gouvernement anticipe en 2021 un retour au niveau d'avant crise, sous l'effet d'un rebond d'activité lié au plan de relance, et notamment à la baisse des impôts de production et également aux mesures de soutien sectoriel.

Le Haut Conseil des Finances Publiques estime que cette prévision d'investissement est peut-être élevée au regard du maintien d'un certain nombre de freins : hausse de l'endettement, fragilité des perspectives de débouchés...

- L'inflation :

En 2020, le confinement avait entraîné une forte chute de la demande de nombreux biens et services. L'inflation 2021 est anticipée en légère reprise.

- L'emploi :

La masse salariale du secteur privé est un déterminant important du niveau des recettes publiques, particulièrement du versement mobilité.

En 2020, le dispositif d'activité partielle a permis de maintenir en emploi de nombreux salariés mais sur une rémunération minorée. Le gouvernement anticipe une nouvelle baisse de l'emploi salarié en 2021 (-0,8% contre -2,3% en 2020).

- La nouvelle trajectoire des finances publiques :

Le déficit public inscrit en loi de finances 21 se situe à -10,2% du PIB. Pour mémoire, rappelons que la loi de finances rectificative n°4 a été votée postérieurement à la présentation du PLF 21 et a légèrement infléchi ces hypothèses.

En matière de recettes, le Gouvernement anticipe principalement :

- Un rebond des prélèvements obligatoires ;
- Une contraction des recettes liées aux mesures spécifiques concernant les impôts de production ;
- La poursuite de la réforme conduisant à la suppression de la taxe d'habitation.

En matière de dépenses, il est prévu :

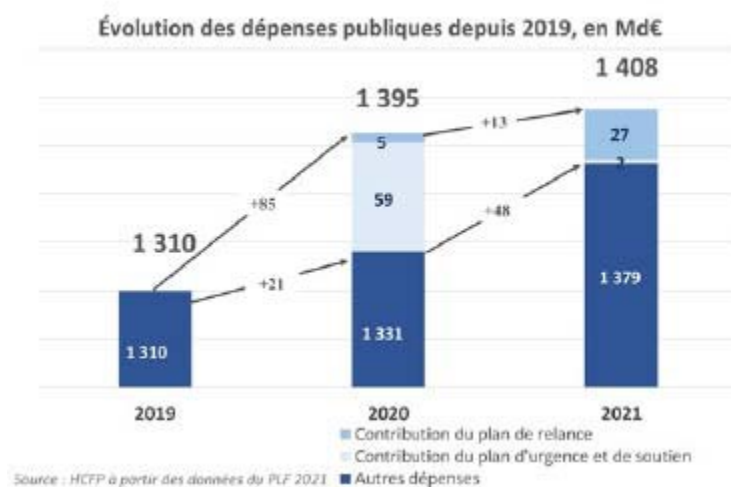
- Un surcroît de dépenses liées au plan d'urgence et de soutien ;
- Une augmentation des dépenses d'assurance maladie ;

Les tableaux ci-dessous synthétisent ces différents éléments :

Décomposition du solde public avec l'hypothèse actualisée de PIB potentiel du Gouvernement

En points de PIB	2019	2020	2021
Solde public	- 3,0	- 10,2	- 6,7
Composante conjoncturelle	0,2	- 5,7	- 1,6
Mesures ponctuelles et temporaires	- 1,0	- 2,7	- 0,2
Solde structurel	- 2,2	- 1,9	- 4,8

Source : prévision du Gouvernement



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU SMTc (TISSEo COLLECTIVITÉS) POUR L'ANNEE 2021

I. Les équilibres Financiers

(en M€ et hors opérations d'ordres)



II. Le produit du versement mobilité

Le produit du versement mobilité n'a pas été immédiatement impacté par la crise, car le mécanisme traditionnel de reversement effectué par l'ACOSS comprend un acompte au profit de l'AOM deux mois après encaissement par les URSSAF des cotisations, avec une régularisation deux mois plus tard. Pour éviter cet effet décalé, l'ACOSS a donc modifié exceptionnellement sur les mois d'avril à août ce mécanisme habituel.

La situation des mois de novembre et décembre devrait donc impacter les recettes de versement mobilité lors du 1^{er} trimestre 2021.

Le risque pour le versement mobilité court donc au-delà de 2020, et il est envisageable que le décalage de charges sociales autorisé pour les entreprises de moins de 50 salariés se transforme en abandon de créance, ce qui impactera l'assiette du versement mobilité.

Le produit du versement mobilité de 2021 ne rattrapera donc pas non plus celui de 2019.

Le produit pour l'année 2020 devrait s'élever en fonction des dernières écritures à 251,795 M€, soit une baisse de -33,2 M€ par rapport à la prévision initiale.

Toutefois, une aide de l'Etat a été accordée dans le cadre de la loi de finances rectificative n°3 pour compenser la perte de recette liée à la crise économique.

Cette aide prend la forme d'une subvention calculée et versée en deux temps en comparant le produit du VM avec la moyenne constatée entre 2017 et 2019

- 50% sur la base d'un estimatif établi fin 2020
- 50% restant sur la base du réel constaté à la fin du 1^{er} trimestre 2021

A ce jour, 7,2M€ ont été versés, et un montant équivalent de 7,2M€ est estimé pour 2021.

La loi de finances rectificative n°4 a également prévu un mécanisme d'avance remboursable qui impactera les résultats de 2020. Ce mécanisme devrait être renouvelé en 2021, mais les conditions d'application ne sont pas encore parues.

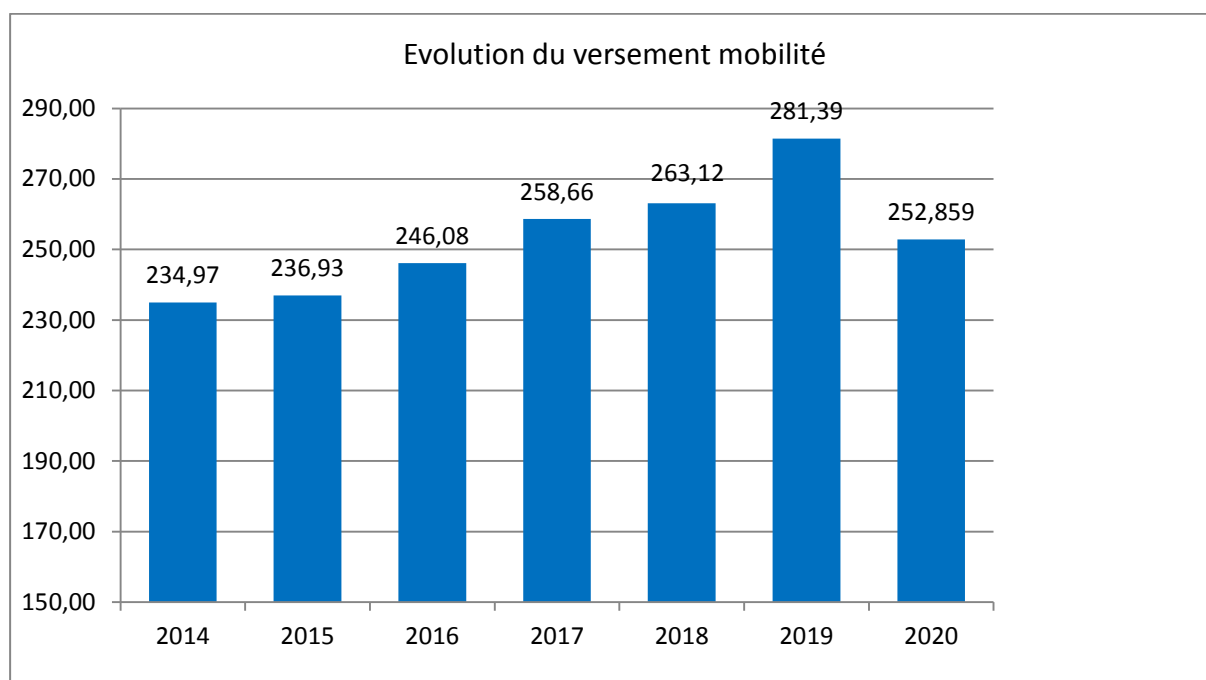
Par ailleurs, la compensation annuelle pour modifications de seuil a été de 1,063 M€.

L'estimation pour l'année 2021 peut être fixée à 267,750 M€, auquel il convient d'ajouter :

- les 50% de la subvention restant à percevoir ;
- et la compensation pour modification du seuil de 1 M€, qui a été maintenue dans la loi de finance pour 2021.

Evolution du versement mobilité ces dernières années

Année	Produit reçu	Compensation Etat	Total reçu
2014	234 971 212,98		234 971 212,98
% évolution	4,55%		
2015	236 930 000,00		236 930 000,00
% évolution	0,83%		
2016	246 088 450,00		246 088 450,00
% évolution	3,87%		
2017	256 775 360,00	1 890 371,05	258 665 731,05
% évolution	4,34%		
2018	261 176 968,29	1 944 330,47	263 121 298,76
% évolution	1,71%		
2019	279 340 983,91	2 052 897,12	281 393 881,03
% évolution	6,95%		
2020	251 795 451,69	1 063 551,95	252 859 003,64
% évolution	-9,86%		



III. Les contributions des collectivités

Les contributions des collectivités sont établies sur la base d'une actualisation des contributions statutaires et de la prise en compte d'un apport complémentaire de Toulouse Métropole et du Sicoval, soit pour l'année 2021 la répartition suivante :

Collectivités	Contributions 2020	Contributions 2021				
		Actualisation		Contribution statutaire actualisée	Contribution complémentaire 2021	Total Contribution 2021
		Inflation 2%	variation population 1,45%			
Toulouse Métropole						
- contrib. statutaire	49 527 368,50	990 547,00	718 147,00	51 236 062,50		51 236 062,50
- contrib. complémentaire	51 822 631,50				51 418 743 ,93	51 418 743,93
- total	101 350 000,00	990 547,00	718 147,00	51 236 062,50	51 418 743,93	102 654 806,43
Syndicat Intercommunal						
-contribution	604 648,00	12 093,00	8 767,00	625 508,00	0,00	625 508,00
Communauté Agglo du Sicoval						
- contrib. statutaire	1 304 359,00				0,00	1 349 359,00
- contrib. complémentaire	0,00	26 087,00	18 913,00	1 349 359,00		400 000,00
- total	1 304 359,00	26 087,00	18 913,00	1 349 359,00	0,00	1 749 359,00
Commun. Agglo. Muretain						
-contribution	1 110 951,00	22 219,00	16 109,00	1 149 279,00	0,00	1 149 279,00
Total	104 369 957,00	1 050 946,00	761 936,00	54 360 208,50	51 418 743,93	106 178 952,43

IV. L'exploitation du réseau

- Le Contrat de Service Public pour l'exploitation du réseau urbain

Le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre Tisséo-Collectivités et l'EPIC Tisséo-Voyageurs pour la période 2017-2021 a fait l'objet en 2020 d'un avenant n°6 dit « de revoyure », qui a permis de diminuer la rémunération forfaitaire d'exploitation par rapport à ce qui était prévu. Cette dernière est fixée à 263,242 M€, à comparer à une évaluation initiale de 276,3 M€ prévue en 2017 dans la PPE (Programmation Pluriannuelle d'Exploitation).

L'avenant n° 7 au CSP formalise ce montant. Cet avenant prévoit aussi le prolongement d'un an du CSP, jusqu'à la fin 2022.

Devrait s'y ajouter une rémunération variable, au titre des résultats 2020 de la Régie, en matière de qualité de service, de lutte contre la fraude et d'évolution de la fréquentation. Ce bonus peut à ce jour être évalué à 1 M€.

Une rémunération exceptionnelle sera versée au titre de l'évolution de l'application Tisséo pour 0,120 M€.

Par ailleurs, divers remboursements à l'EPIC concernent les maintenances TETRA et moyens informatiques SMTC pour 0,090 M€.

L'offre kilométrique du réseau devrait atteindre 38,56 millions de kilomètres, en augmentation de 1 % par rapport à ce qui était prévu pour 2020, ainsi répartis :

- Métro : 10,350 millions de km (en équivalent 26 mètres)
- Tram : 1,589 million de km
- Bus : 26,625 millions de km (dont 6,262 millions sous-traités).

La ceinture Sud sera mise en service à l'été 2021, avec le téléphérique Téléo entre UPS et Oncopole, prolongé jusqu'à Colomiers par une nouvelle ligne de bus.

La fréquentation 2021 devrait amorcer son redressement, avec 123,7 millions de déplacements et 176,1 millions de validations.

Les recettes commerciales s'élèveront à 92,8 M€, dont 86,4 M€ de recettes trafic et 6,4 M€ de recettes annexes.

- La Délégation du Service Public Mobibus

Le coût d'exploitation de ce service dédié aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) s'élèvera à 5,764 M€, dont 980 K€ au titre de l'intéressement qualité du délégataire. La recette provenant des usagers s'élèvera à 0,296 M€.

- Les compensations tarifaires Ligne C

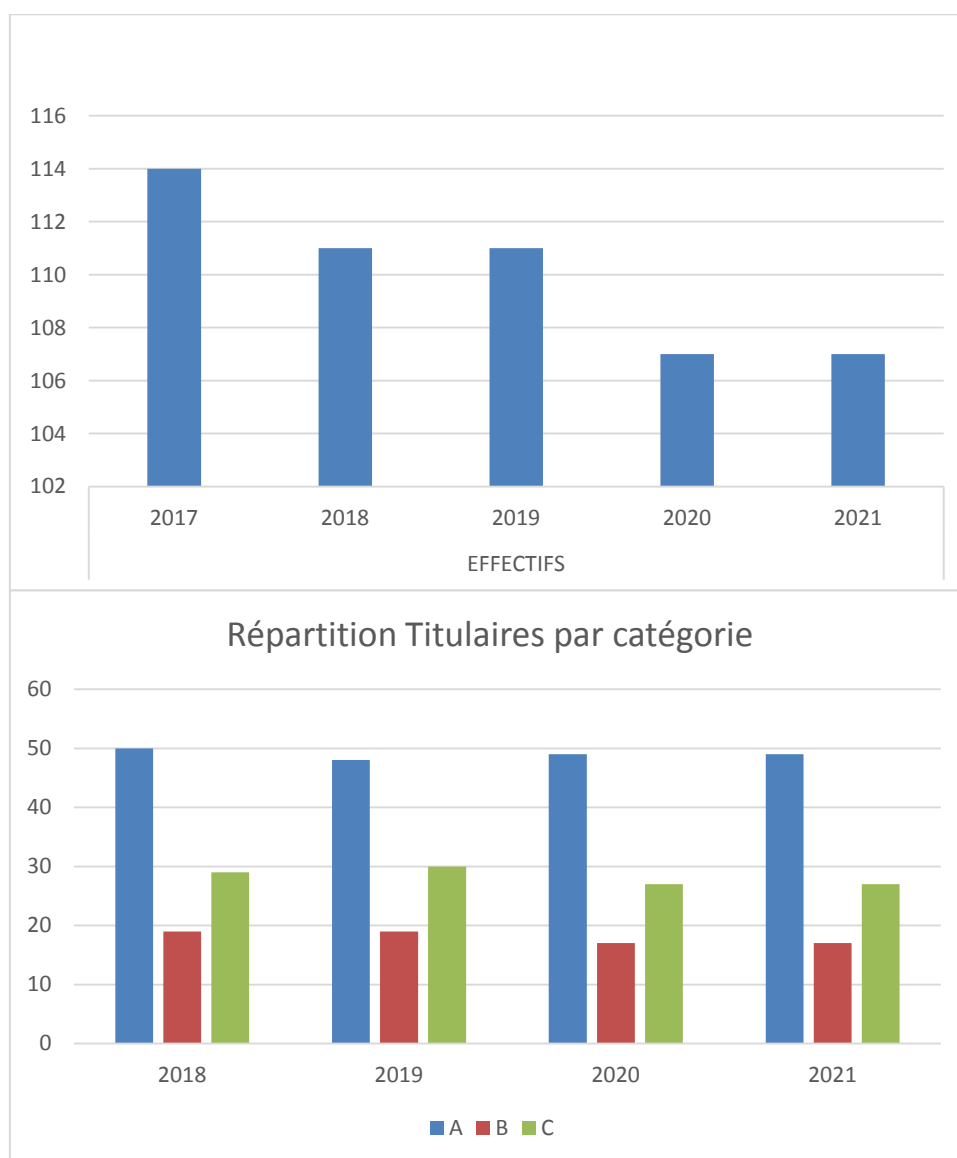
L'accord tarifaire avec la Région, permettant l'acceptation des tarifs Tisséo sur la section urbaine « Arènes-Colomiers » de la ligne TER Toulouse-Auch (« ligne C ») génère une dépense de 1,3 M€.

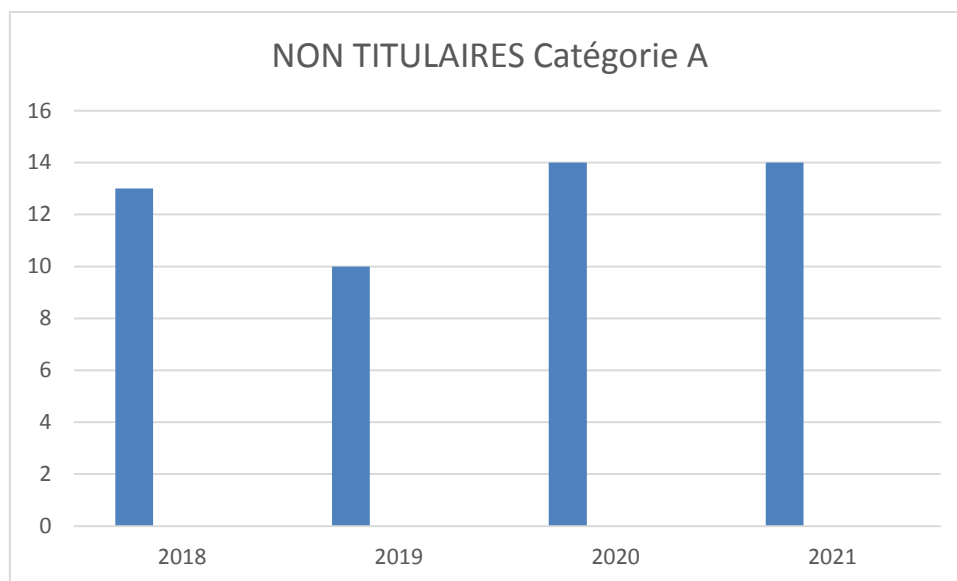
V. Les charges de personnel

- Vers une stabilisation des effectifs en lien avec la mise en œuvre des projets :

Dans la continuité des engagements pris depuis 2018, la stabilisation des effectifs se poursuit.

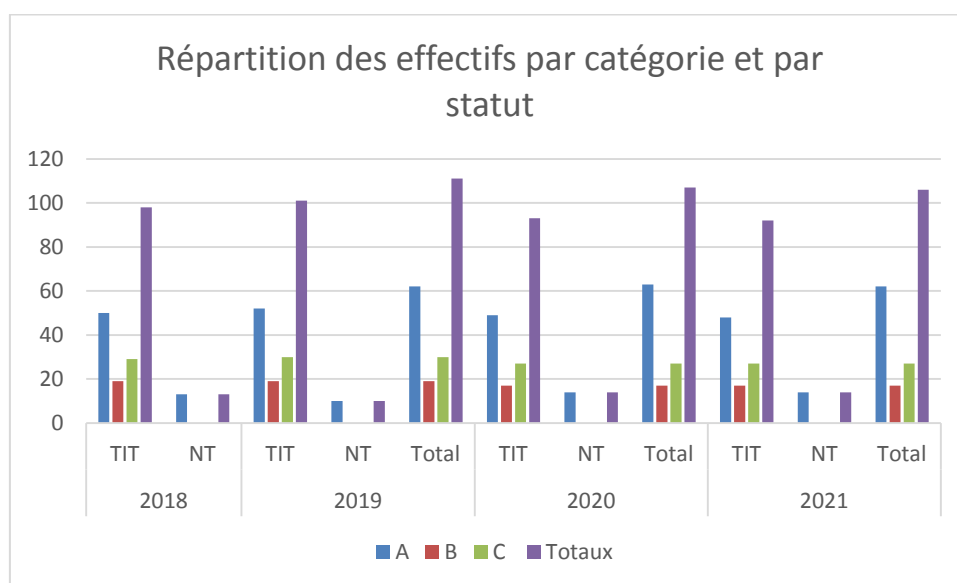
Cette tendance se confirme en 2021 avec d'une part une pyramide des âges propices (départs à la retraite) et d'autre part la mise en œuvre opérationnelle du projet du téléphérique et de la future ligne de métro.





Il est à noter une stabilisation du nombre de contractuels. Cette tendance s'explique par le niveau de technicité requis et/ou profil de compétences spécifiques (catégorie A).

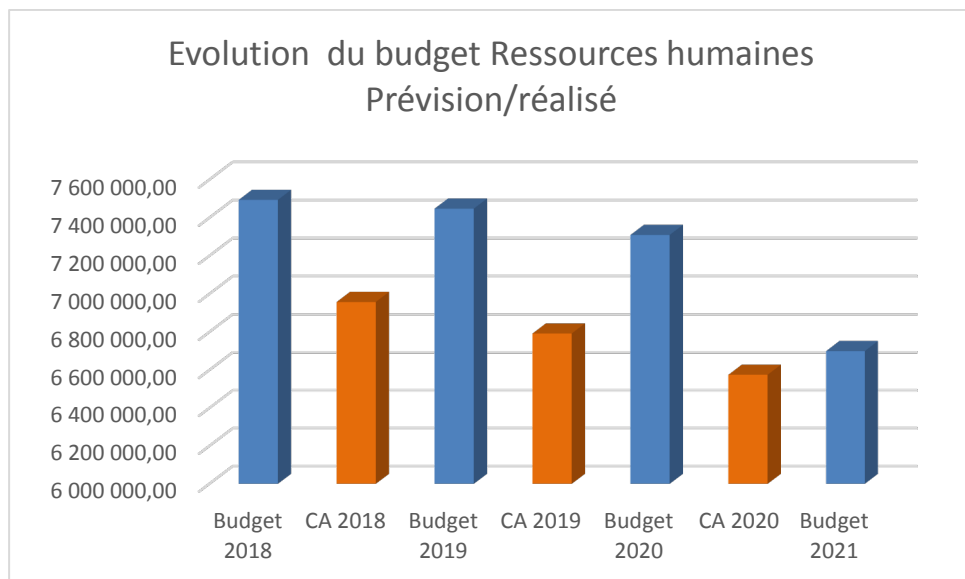
Les tableaux ci-dessous présentent une répartition des effectifs (emploi permanents) d'une part en fonction des catégories et d'autre part entre titulaires et non titulaires.



TIT : titulaires

NT : non titulaires

Budgétairement, l'année 2021 est celle de la stabilité dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, et l'évolution des charges également sera contenue en 2022.



En conclusion, les effectifs sont stabilisés à 107 emplois permanents pour un budget prévisionnel 2021 de 6.7 millions d'euros.

Les charges du personnel représentent 1,81% des charges de fonctionnement.

VI. La dette du SMTC

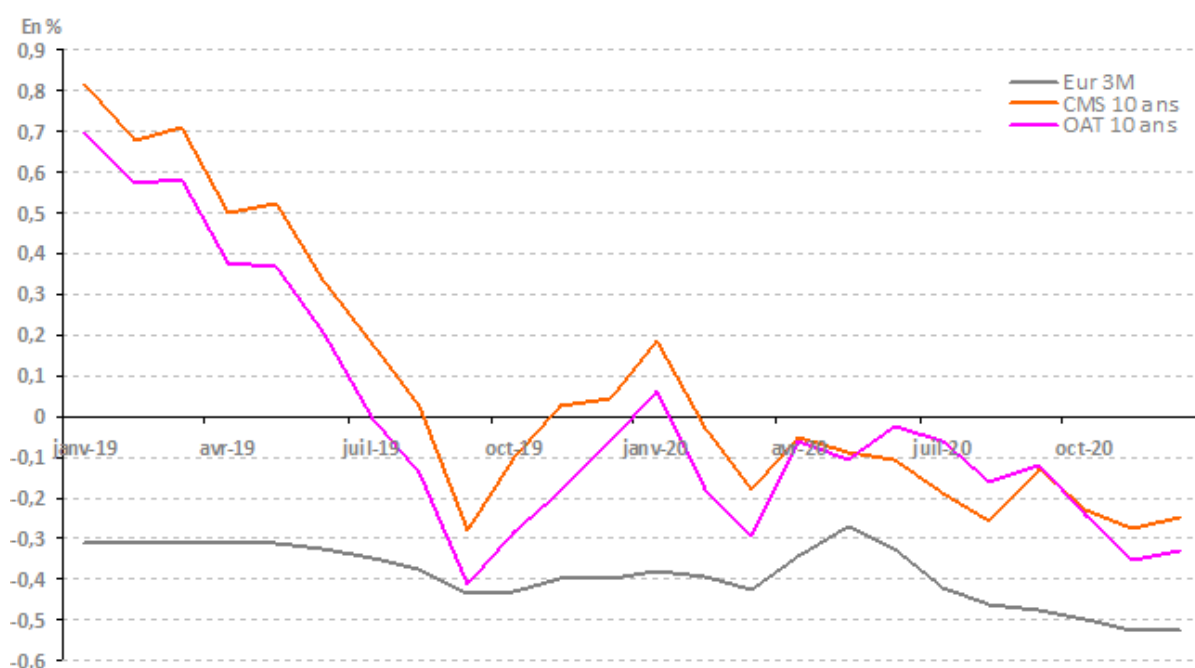
- Contexte du financement des collectivités territoriales :

Les taux interbancaires comme les taux longs sont restés globalement très bas sur l'ensemble de l'année. Pour autant, leur évolution a bien évidemment été impactée par la crise sanitaire notamment avec l'annonce du premier confinement qui a entraîné beaucoup de volatilité sur les marchés et un renchérissement des niveaux de taux, traduisant les grandes incertitudes à ce stade de l'impact de la crise sur l'économie française et mondiale.

Face à cet événement sans précédent, des mesures et outils de politique monétaire ont été mis en place très rapidement par la BCE dès le mois de mars, notamment avec l'annonce du « Pandemic Emergency Purchase Programme » (PEPP) d'une taille de 750 Md€ ; à ces injections de liquidité ont suivi dans un premier temps des annonces de plans de soutien (en avril) par plusieurs pays au sein de la zone euro et plus tard dans l'année des plans de relance.

Ces premières mesures et principalement celle de la mise en place du PEPP ont rapidement eu un effet apaisant sur le marché de la dette souveraine (taux longs) permettant ainsi de limiter la hausse des coûts de financement liés aux conséquences de la crise. En revanche les tensions enregistrées sur les marchés interbancaires suite à l'annonce du confinement n'ont commencé à marquer le pas et à se dissiper légèrement qu'à partir du mois de mai.

Evolution des taux de marché



Face à une crise qui s'enlisait, un risque d'une deuxième vague et de nouvelles mesures de confinement, la BCE a, à plusieurs reprises dans l'année, marqué son soutien à l'économie.

Pour limiter les impacts de la crise sanitaire et dans le but de conforter la reprise économique elle a renforcé sa politique ultra-accommodante et son package de mesures : injections de liquidités, augmentation à plusieurs reprises de l'enveloppe du PEPP, assouplissement des conditions de refinancement long terme, augmentation de la taille du programme d'achats d'actifs (QE).

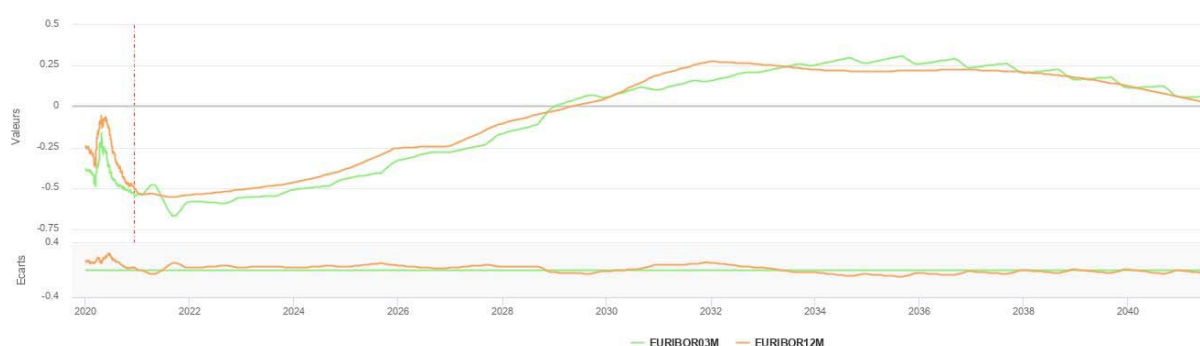
Dans le même temps, les tensions sino-américaines ont persisté, les négociations sur le Brexit et les incertitudes sur élections américaines ont également émaillé les nouvelles macroéconomiques sur la période.

Le dernier trimestre 2020 a été marqué par des épisodes de regains d'optimisme, plusieurs laboratoires ayant fait part de leurs résultats pour de potentiels vaccins contre la Covid 19.

En décembre, lors de sa dernière réunion pour l'année 2020, la BCE a relevé l'enveloppe de son programme d'achats d'actifs liés à la pandémie (PEPP) à 1 850Md€ (soit +500Md€) et l'a étendu jusqu'en mars 2022. Elle a également prolongé ses prêts aux banques à taux négatifs et augmenté le montant éligible, face au contexte économique difficile et aux incertitudes sur l'aboutissement à un Brexit sans accord.

Fin 2020, les taux directeurs restaient inchangés, à leur plus bas historique : le taux de dépôt à -0,50%, le taux de refinancement à 0%, et le taux de prêt marginal à 0,25%.

Anticipation des taux de marché



A ce stade, les marchés n'anticipent pas de hausse avant 2023.

La liquidité toujours abondante sur l'année a permis de contenir l'évolution des marges bancaires en 2020, excepté pendant le premier confinement où un écartement a été observé.

	Avant mars 2020		Pendant le 1 ^{er} confinement		Juin-Novembre 2020	
	15A	20A	15A	20A	15A	20A
Marge moyenne observée	0,50%	0,56%	0,82%	0,80%	0,54%	0,58%

Source données: Seldon

Le contexte est donc favorable au financement des collectivités territoriales, particulièrement à taux fixe. Tisséo Collectivités a donc profité de ces conditions favorables pour contractualiser cette année par anticipation 70M€ (consultation octobre 2020) pour une durée de 20 ans.

- Profil de la dette au 31/12/2021

Ce profil intègre un financement par emprunt de près de 257,7 M€ en 2021, dont 70M€ ont déjà été contractualisés, et une partie sera effectuée par tirage auprès de la BEI selon la convention de financement approuvée en décembre 2020 (pour rappel, le tirage de ces prêts dépend de l'avancée des projets et des besoins liées à l'équilibre budgétaire).

Période	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Encours de dette	1 336 399 589 €	1 345 794 450 €	1 274 004 300 €	1 276 041 250 €	1 533 740 000 €

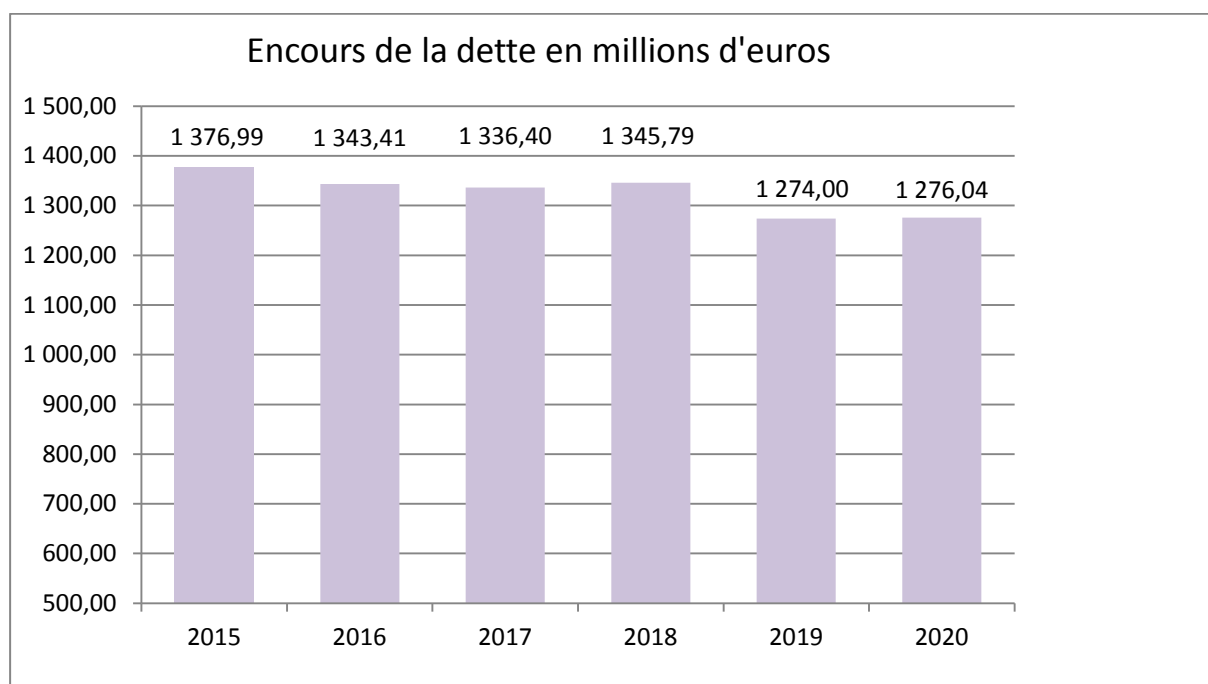
Accusé de réception en préfecture
03125310086-20210211-20210210-8-1D-DE
Date de réception en préfecture : 11/02/2021

- Evolution de l'encours en 2020

En 2020, l'encours de la dette qui était au 1^{er} janvier de 1 274 millions d'euros a été impacté par les mouvements suivants :

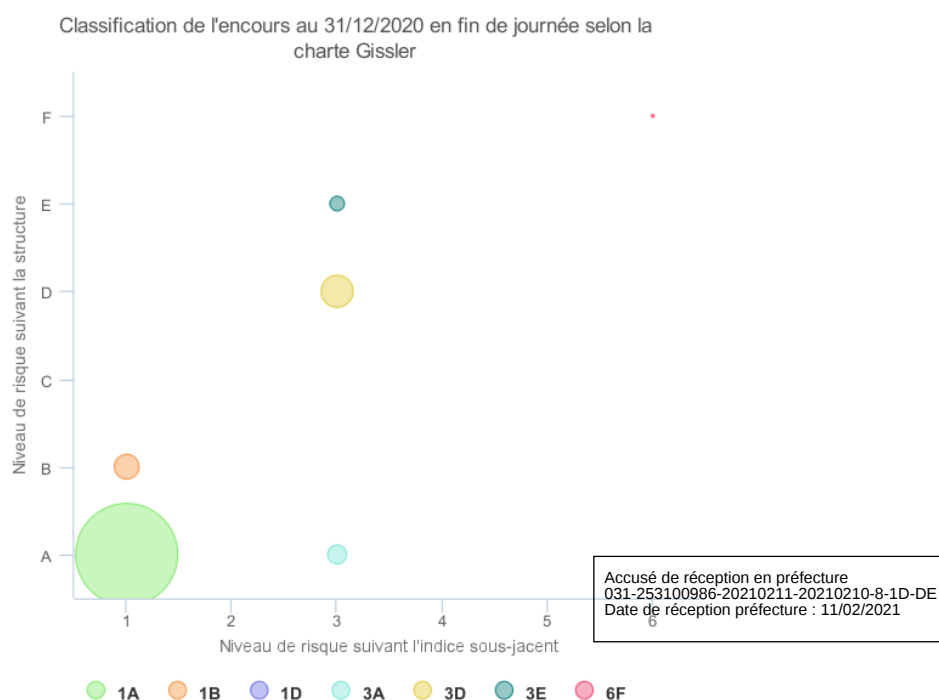
- Remboursements du capital à hauteur de 95,963 millions d'euros
- Mobilisation de nouveaux contrats de prêt pour un montant de 98 millions d'euros.

Pour ainsi ramener l'encours de dette au 31 décembre 2020 à 1 276 millions d'euros.



- Une dette sécurisée à différents niveaux :

L'encours de dette de la collectivité est composé de 88,4% de contrats classés A1, niveau le plus sûr, de la charte Gissler.



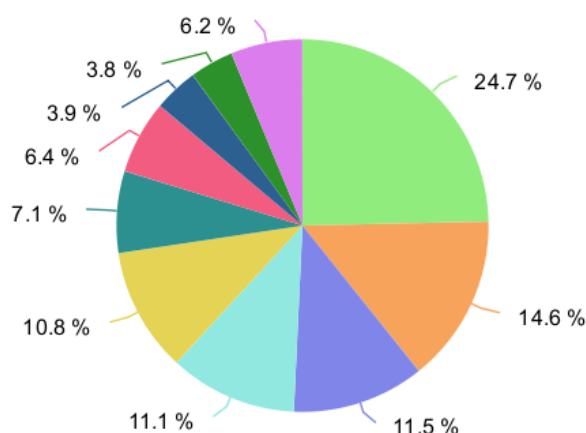
La concurrence vive entre prêteurs permet au SMTC d'avoir le choix des prêteurs et lui assure un accès à la liquidité.

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette du Syndicat est réparti entre 12 prêteurs, cette diversification permet de sécuriser la dette.

Le premier prêteur de la collectivité est la Société de Financement Local, banque 100% publique dont l'État est l'actionnaire de référence, à hauteur de 75%, aux côtés de la Caisse des dépôts et consignations (20%) et de La Banque postale (5%).

Au sein de la grande diversité des autres organismes prêteurs, la BEI occupe une place privilégiée, attestant par sa présence de la capacité du SMTC à honorer ses engagements.

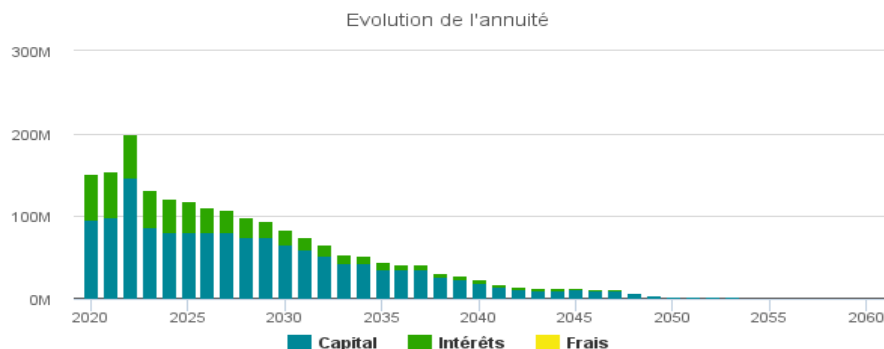
Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
C.L.F./DEXIA	-	24,66	314 707 603,61
Caisse des Dépôts et Consignations	-	14,58	185 995 333,29
SOCIETE GENERALE	-	11,52	147 000 000,06
Banque Européenne d'Investissement	-	11,09	141 522 000,00
La Banque Postale	-	10,79	137 666 666,67
Crédit Foncier	-	7,09	90 500 000,03
CALYON, PARIS - BACK OFFICE PRODUITS DERIVES	-	6,39	81 500 000,00
OBLIGATAIRE	-	3,86	49 200 000,00
The Royal Bank of Scotland	-	3,80	48 500 000,00
Caisse d'Epargne	-	2,85	36 394 139,90
DEXIA Crédit Local	-	2,53	32 222 222,24
Caisse de Crédit Agricole	-	0,85	10 833 333,33
TOTAL			1 276 041 299,13

- Evolution et extinction de l'annuité de la dette :

Le programme d'investissement estimé pour l'année 2021 à 301 M€ nécessitera de mobiliser environ 257,7 millions d'euros de dette nouvelle.



En 2021, les nouveaux contrats seront probablement mobilisés en milieu et fin d'année, ils auront donc peu d'impact sur l'évolution de l'annuité.

- La gestion de Trésorerie :

En 2020, le SMTC n'a pas eu besoin de recourir à une ligne de trésorerie.

- Perspective pour 2021 :

Pour 2021, les objectifs poursuivis par le SMTC en matière de gestion active de dette s'inscrivent dans la continuité des actions des exercices précédents :

- sécuriser l'accès à la liquidité pour couvrir les besoins de financement ;
- mener une gestion active de trésorerie permettant d'ajuster régulièrement son niveau ;
- analyser puis saisir les opportunités de marché.

Le travail de diversification de la dette, mis en œuvre grâce au déploiement de la mise en commun de compétence de Toulouse Métropole, continuera sur les prochains exercices.

En effet, la consultation bancaire concomitante entre Toulouse et Tisséo Collectivités de fin 2020 a permis d'obtenir de bons résultats pour les emprunteurs tout en apportant une meilleure transparence pour les prêteurs.

Des activités en lien avec la prospective financière sont également menées conjointement avec les services de Toulouse Métropole.

VII. Les investissements

Le programme d'investissements 2021 est estimé à **302,38 M€** (dont 1 million en fonctionnement), réparti comme suit :

- Les projets d'infrastructure sous mandats Tisséo Ingénierie : **183,28 M€**
- Les projets d'infrastructure faisant l'objet de conventions avec les EPCI : **19,52 M€**
- Les investissements patrimoniaux en maîtrise d'ouvrage propre : **99,58 M€**

Ce programme d'investissements est cohérent avec la dernière version de la PPI utilisée pour l'étude de soutenabilité budgétaire, réalisée suite à la crise sanitaire de la Covid-19. Elle confirme la volonté de Tisséo de participer au plan de relance économique, soutenu par la Métropole toulousaine.

Les principales opérations du Projet Mobilités 2020-2025-2030 qui bénéficieront d'investissements en 2021 sont les suivantes :

- 3^{ème} ligne de métro : **114,15 M€**
- Connexion Ligne B : **24,17 M€**
- La Ceinture Sud et le Téléphérique Téléo : **30,62 M€**
- Les projets Linéo 10 et 11 et la Ligne Express Muret : **9,44 M€**
- La création d'un ouvrage P+R à Basso Cambo : **8,14 M€**
- La finalisation de l'opération Ligne A en XXL : **5,90 M€**
- La finalisation du prolongement du Tram TA jusqu'au Parc des Expositions MEETT : **5,00 M€**

Le volume d'investissements patrimoniaux, particulièrement important cette année (près de 100 M€) concerne notamment les acquisitions et chantiers suivants :

- Achat de 34 bus standards GNV (Ivéco) et de 29 bus articulés GNV (Evobus),
- Equipement GNV du dépôt de Colomiers,
- Achat de 15 nouvelles rames VAL 208 NG3 (Siemens),
- Remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B (Schindler),
- Travaux sur l'accessibilité des stations de métro et sur la sécurisation des ouvrages métro,
- Rénovation de la Billettique sur l'ensemble du réseau Tisséo (Conduent) et le traitement de l'obsolescence du Système d'Aide à l'Exploitation des Bus / Tramways (Inéo),
- Digitalisation des services Tisséo et le développement de la solution billettique Open Paiement, avec un test prévu en fin d'année sur la Navette Aéroport,
- Finalisation du déploiement du nouveau système de Gestion des P+R (GEA).

Ces investissements sont réalisés en cohérence avec la mise en œuvre du Contrat de Service Public.

En recettes, les subventions suivantes ont été estimées pour 2021 à **42 M€** et concernent :

- La Convention de Financement du CD31 pour le Projet Mobilités : **23,0 M€**
- Les subventions « Grenelle III » de l'Etat pour un total de l'ordre de **6,0 M€**
- Le Mécanisme d'Interconnexion en Europe pour la 3^{ème} ligne de Métro : **4,9 M€**
- Les subventions Téléo du Plan d'Investissement d'Avenir et du FEDER (Région) : **4,5 M€**
- Le Pacte Métropolitain d'Innovation Etat-Toulouse Métropole : **3,6 M€**

- Récapitulatif des investissements 2021

Type de Montage	Montant € HT
Mandats Maîtrise d'ouvrage Tisséo Ingénierie	183 275 800 ,00
3ème Ligne de Métro	114 150 000,00
Connexion Ligne B	24 169 000,00
Téléphérique Urbain Sud (Téléo)	29 550 000,00
Doublement Capacité Ligne A	5 901 000,00
P+R Basso Cambo	8 142 000,00
Autres mandats TI (Tramways, Garages Ateliers Métro)	1 363 800,00
Conventions co-MOA	19 525 682,00
Extension du Tram vers le Parc des Expositions	5 000 000,00
Linéo 10	4 487 500,00
Linéo 11	3 948 230,00
Centre Sud	1 066 667,00
Ligne Express Muret	1 000 000,00
Conventions Travaux pour la mise en accessibilité et amélioration du Réseau	3 400 000,00
Autres conventions de MOA	623 285,00
Maîtrise d'Ouvrage directe Tisséo Collectivités	99 583 072,00
Matériel Roulant Bus	48 459 914,00
Matériel Roulant Métro / Tram (dont Rames VAL NG3)	23 819 970,00
Stations et Gares d'Echanges	6 993 038,00
Travaux Voiries et Tunnels	3 568 600,00
Bâtiments Exploitation	1 518 000,00
Systèmes d'Information et Télécom	13 093 000,00
Investissements Propres à Tisséo Collectivités (dont foncier)	375 000,00
Accompagnement des Projets de Nouvelles Infrastructures	1 755 550,00
TOTAL	302 384 554,00
dont :	
- Imputé en Investissement :	301 384 554,00
- Imputé en fonctionnement	1 000 000,00